A LA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

La très humble Requête de l'Evêque et son Coadjutateur, des Vicaircs Généraux, Curés et autres Membres du Clergé Catholique du Diocèse de Montréal, dans la Province du Bas-Canada.

Qu'il PLAISE A VOTRE MAJESTE:

Nous les Soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, Curés et autres Membres du Clergé Catholique de la Ville et du District de Montréal dans la Province du Bas-Canada, supplions qu'il nous aoit permis de déposer au pied du Trône les sentimens de notre vénération profonde, aussi bien quo de notre attachement inviolable, envers votre personne sacrée, et de lui représenter :

Que ce Clergé a vû avec une extrême affliction l'état de division, d'agitation, et même d'insurbordination politique, dans lequel s'est trouvée plongée une partie de cette Province, et particulièrement le District de Montréal, où, malgré les efforts des Pasteurs Catholiques et des autres loyaux sujets de Votre Majesté, on a eû à déplorer l'insurrection d'une portion de six ou sept Comtés, sur le nombre de vingt-un renfermés dans ce District: mais que la rébellion ayant été promptement réprimée, chacun est rentré au plutôt dans son devoir ; et les Paroisses, même les plus entachées dans les six ou sept Comtés susdits, ont certifié leur vif regret de ces attentats criminels, et leur persévérance future dans une loyauté inébranlable, par diverses adresses à notre Gouverneur en Chef, pour être transmisses à Votre Majesté.

Que vû l'impéritie politique de la plûpart de ceux qui ont alors oublié leur devoir, qui sont d'ailleurs en très grande minorité dans cette Province, et qui ont été pernicieusement trompés et déçus par quelques sujets Britanniques, de diverses origines, qu'ils ont eu le tort de croire, pendant un temps, zélés pour le bien de leur Patrie, vos Pétitionnaires ôsent espérer et en même temps supplier très humblement Votre Majesté, que les heureux habitants de cette Colonie ne soient pas privés, pour le crime de quelques uns, des avantages et priviléges dont ils ont joui jusqu'à présent sous l'Empire Britannique, auquel il est à souhaiter qu'ils soient unis pour toujours ; et que dans leur humble opinion, cet acte de clémence de Votre Majesté sera le moyen le plus efficace pour appaiser les troubles qui menacent de ruiner le Bas-Canada, si paisible jusqu'à cette fatale époque ; et si distingué par la loyauté de sa population.

Vos Pétitonnaires concluent en priant humblement Votre Majesté de prêter une oreille favorable a leur intervention respectueuse en faveur de leur Troupeau; protestant qu'après une telle grâce, le Gouvernement Britannique sera plus que jamais béni dans une Province à laquelle il aura rendu la paix, et qu'il aura de plus en plus affectionnée à la Mère-Patrie.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier pour le prospérité du règne de Votre Majesté.

DISTRICT DE MONTREAL, EN DECEMBRE 1837.